Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

FALHUN PATRIMOINE – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Finistère
Annonce légale publiée le 29 mai 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BREST du 15 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : FALHUN Patrimoine Siège : 3 Rue d'Estienne d'ORVES 29160 CROZON Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 5 000 euros Objet : – L'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, incluant l'achat, la vente, la location et la sous-location de biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; – Toutes prestations d'intermédiation immobilière, comprenant la recherche de biens, la prospection, la mise en relation d'acquéreurs, de vendeurs, de bailleurs et de locataires, ainsi que la négociation des conditions de réalisation des opérations ; – L'activité de gestion locative et administrative de biens immobiliers pour le compte de tiers, incluant l'administration des biens, le suivi des relations locatives, la coordination des interventions nécessaires à leur exploitation ainsi que la mise en relation et la coordination avec les entreprises et prestataires intervenant sur les biens immobiliers ; – Le conseil en stratégie immobilière et en investissement immobilier, incluant l'accompagnement des clients dans leurs projets d'acquisition, de valorisation et de développement de patrimoine immobilier ; – La réalisation de prestations de formation dans le domaine immobilier, incluant la transmission de compétences relatives à l'investissement immobilier, à la transaction, à la gestion locative et à la stratégie immobilière, à destination de particuliers ou de professionnels ; – Plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Madame Marylou FALHUN demeurant 21 Rue Jeanne MAISTRE 29200 BREST La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne